



Compte rendu du Comité Directeur Elargi du 26 Septembre 2015

Le 26/09/2015 s'est réuni dans l'hémicycle YOUNOUSSA BAMANA de 9h00 à 12h00, le Comité Directeur Elargi pour traiter de l'ordre du jour suivant :

1. Organisation du prochain Congrès électif du nouveau bureau du MDM
2. Modalité des votes
3. Détermination du lieu définitif du Congrès

Neuf communes sur 17 étaient représentées pour un total de 28 membres (Voir fiche de présence).

Président de séance : Mr SOILIH AHMED FADUL

Secrétaire de la séance : Mr MNEMOI Midladji Ben

Le président de séance a ouvert les débats en présentant les sujets à l'ordre du jour.

Le secrétaire de la séance a fait un point sur les adhésions au parti et leurs répartitions par commune. Il a affirmé qu'au bout de 6 mois de campagne d'adhésion, le parti avait un peu plus de 450 membres adhérents ayant acquitté leurs adhésions et étant en possession de leur cartes.

Il ressort aussi que sur les 17 communes que compte Mayotte seulement 8 communes avaient au moins une adhésion. Les plus mobilisés étant dans l'ordre : Labattoire – Pamandzi – Mtsamboro – Boueni – Tsingoni – Chiconi – Mamoudzou et Bandrélé.

Après débats sur les sujets à l'ordre du jour, l'assemblée des membres présents a acté les décisions suivantes :

1. Il sera organisé un AG électif du nouveau bureau au Conseil Départemental de Mayotte le 11/10/2015 de 8h00 à 18h00. Les votes auront lieu de 8h00 à 15h00 suivi du dépouillement.
2. Le Congrès aura lieu à Tsingoni le 31/10/2015 et aura comme mission d'homologuer le nouveau bureau du MDM élu le 11/10/2015 et de le présenter au mahorais.
3. Il faut organiser des réunions villageoises de mobilisation pour le vote du 11/10/2015 et pour le Congrès le 31/10/2015.
4. Il faut sortir dès que possible les communiqués de presse sur toutes la presse écrite et les radios, mais aussi sur facebook.
5. La date limite de dépôt des listes libres, candidats à la candidature du bureau est reportée au 08/10/2015 à 00h00. Les listes doivent être correctement remplis et déposées au près de Mme Zarianti (Assistante du Groupe Centriste).
6. Les bureaux communaux et/ou cantonales doivent déposer au près de Mme Zarianti (Assistante du Groupe Centriste) les PV et tableau nominatif des membres de leur bureau avant le 10/10/2015.



7. Il a été acté que la parité doit être respectée au sein des listes des bureaux candidates (Départementale, cantonale, communale ou villageoise) autant que possible et en particulier, le poste de premier vice président doit revenir à la présidente si le président est un homme.
8. Le comité directeur doit réunir les 10 élus (7 conseillers départementaux, 2 maires et la suppléante du député Y.Omarjee) pour débattre de la politique générale du MDM avant le Congrès.
9. Le comité directeur devra faire le diagnostic des derniers municipaux et départementaux et tirer les instructions qui seront données au nouveau bureau dans le cadre de son management pour la mandature qui s'ouvrira le 31/10/2015, jour du Congrès.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est close à 12h30.

Fait à Mamoudzou, le 27 septembre 2015

M. MNEMOI Midladji Ben